

COMPAGNIE LIBANO-SYRIENNE DES TABACS

Création du [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#),
de la [Compagnie générale des colonies](#),
et des [Tabacs au Maroc](#)

Compagnie Libano-Syrienne des Tabacs
(*La Journée industrielle*, 25 octobre 1930)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme nouvelle ayant pour objet l'acquisition, la création, l'exploitation de toutes manufactures de tabacs, cigares et cigarettes, et notamment la reprise des établissements précédemment exploités dans les États du Levant sous mandat français par la Régie des Tabacs. Le siège est à Paris, 43, rue Cambon. Le capital est fixé à 5 millions, en actions de 250 francs.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Paul Bavière, à Paris, rue Le-Peletier, 14 ; Jean Berriat, ingénieur, au Vésinet, avenue Maurice-Berteaux, 97 ; Léon Crouigneau, à Paris, boulevard Haussmann ; Alfred Jourdanne, à Paris, rue Cambon, 43 ; Rémy Lebon ¹, à Paris, rue de Tournon, 2 ; Gustave Leheup ², à Paris, rue Henri-Heine, 26 ; Robert Pahup, à Paris ; Paul Petithuguenin ³, à Paris, rue de Longchamp, 126 ; et Edmond Philippar, à Paris, rue Cambon, 43.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE RÉGIE CO-INTÉRESSÉE
DES TABACS AU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1931)

[...] La société a pris, dans la Compagnie Libano-Syrienne des Tabacs, au capital de 5.000.000 de francs, une participation d'un dixième, soit 500.000 francs. Cette dernière société a pour objet la fabrication et la vente des tabacs dans les territoires placés sous le mandat de la France en Syrie et au Liban ; par son exploitation, cette société se rapproche de celle des Tabacs au Maroc, et il a paru, d'autre part, au conseil, qu'il y avait là pour ces derniers une occasion de manifester leur présence dans un champ d'activité un peu différent, mais où les développements peuvent également être intéressants.

Compagnie générale des colonies

¹ Rémy Lebon (1892-1976) : fils d'André, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Administrateur de sociétés dont la Banque de l'océan Indien. Voir [encadré](#).

² Gustave-Anatole Leheup (1871-1938) : polytechnicien, ingénieur des Manufactures de l'État, ancien directeur de la Régie co-intéressée des Tabacs au Maroc. Voir [encadré](#).

³ Paul Petithuguenin (1876-1955) : diplomate au Siam (1902-1918), représentant en Chine de la Banque franco-asiatique (1919-1923) et de la Société de gestion de la Banque industrielle de Chine (1924), puis directeur de la Compagnie générale des colonies. Voir [encadré](#).

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 février 1932)

[...] En Orient, la compagnie a apporté son concours à la constitution de l'Énergie électrique de Syrie et à celle de la Société libano-syrienne des tabacs. Elle continue également les études d'organisation des réseaux téléphoniques dont elle a été chargée par les États du Levant. [...]

Compagnie Libano-Syrienne des Tabacs
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1933)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire convoquée pour le 24 avril, comporte l'augmentation du capital actuel de 5 millions par voie d'apports en nature.

1933 (novembre) : CAPITAL PORTÉ DE 5 À 7 MF



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE LIBANO-SYRIENNE DES TABACS
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 5 MILLIONS DE FRANCS
divisé en 20.000 actions de 250 francs chacune

CAPITAL PORTÉ À 7.000.000 fr.
DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU
13 NOVEMBRE 1933

Statuts déposés chez M^e JARRIAND, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 14 novembre 1930

Siège social : PARIS
R. C. Seine : 245.809 B.

ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur (à gauche), Edmond Philippar
Un administrateur (à droite), Anatole Leheup
Paris, 26 décembre 1930
Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, Paris

TABAC
En Syrie
(*Les Annales coloniales*, 22 janvier 1935)

Les fabricants libanais s'occupent toujours de la question du monopole des tabacs. Se trouvant il y a quelques jours à Bkerké, ils auraient recueilli de la bouche du Patriarche les déclarations suivantes :

« J'ai manifesté mon opposition au régime du monopole et je reste convaincu que ce régime sera préjudiciable aux intérêts des cultivateurs, des ouvriers et des commerçants.

Ayant écrit au Haut-Commissariat, j'ai reçu une réponse très aimable qui sans spécifier que les Autorités ont changé de ligne de conduite, m'assure que les intérêts des travailleurs seront sauvegardés sous le régime projeté. »

Compagnie Libano-Syrienne des Tabacs
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1931 qui se soldent par un bénéfice de 667.180 fr. formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 853.334 fr. qui a été reporté à nouveau.

M. Xavier Loisy⁴ a été nommé administrateur en remplacement de M. Edmond Philippar, décédé au cours de l'exercice. MM. Jules Dumas et Robert d'Eichthal ont été nommés administrateurs en remplacement de MM. A. Jourdanne et R. Pahud, démissionnaires, et M. Charles-G. Urate en remplacement de M. Stanley Smith, décédé en 1933.

TABAC
Aux États du Levant
(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1936)

La production, en 1935, a été estimée à 800 tonnes au Liban, 800 tonnes aux Alaouites et 300 tonnes en Syrie, soit au total 1.900.000 kg.

La Régie des tabacs a acheté la production totale de l'année et a payé sa valeur au comptant aux producteurs.

La meilleure qualité a été celle produite au Liban dont le prix a été en moyenne de 30 Pls. [livres libano-syrienne] le kilo.

COMPAGNIE LIBANO-SYRIENNE DES TABACS

⁴ Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir [encadré](#).

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 1^{er} juillet 1936)

L'assemblée ordinaire du 29 juin 1936 a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1935, qui se soldent par un bénéfice de 369.166 fr, formant avec le report antérieur un solde disponible de 1.222.501 fr., qui a été reporté à nouveau, après le prélèvement de 8 % au profit de la réserve légale.

Le rapport signale que le régime de la liberté de la culture, de la fabrication et du commerce des tabacs, avec perception d'un impôt par le système de la banderole, qui avait remplacé, en 1930, celui du monopole, a donné lieu à certains excès, ce qui n'a pas manqué de nuire aux différents intérêts en cause. Une concurrence trop vive entre des fabricants trop nombreux, dont un grand nombre en étaient arrivés à exploiter leurs entreprises dans des conditions tout à fait anormales, n'a pas été sans avoir une répercussion fâcheuse sur la stabilité de la production nécessaire aux planteurs et même sur la situation des débitants.

Compagnie Générale des Colonies
Assemblée ordinaire du 15 juin 1936
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 22 août 1936)

En Asie, la « Compagnie libano-syrienne des Tabacs » a été déclarée adjudicataire de la Régie co-intéressée des tabacs et tombacs de Syrie et du Liban. Grâce aux concours dont elle dispose, elle a pu organiser la fabrication et la vente dans des conditions de célérité et d'économie avantageuses pour les États du Levant.

Syrie-Liban : quinze ans de mandat
(La Correspondance d'Orient, septembre 1938)

Le tabac était, depuis 1930, traité en de nombreuses fabriques particulières. Ce régime de liberté, qui avait été substitué à celui du monopole institué par le gouvernement ottoman ayant révélé certains inconvénients, on revint, en 1935, au régime du monopole sous forme d'une régie co-intéressée. La Société chargée de cette exploitation a été formée au capital de 1.250.000 livres libano-syriennes par un groupe important de fabricants locaux, sous les auspices du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et de la Banque française de Syrie, et avec le concours d'un certain nombre de souscripteurs des États sous mandat. La régie co-intéressée a le monopole de l'achat, de la fabrication et de la vente sur le marché intérieur; la plus large part des bénéfices revient aux États.
